

40^{ème} SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

31 janvier 2020

(Convocation du 23 janvier 2020)

L'an deux mille vingt, le 31 janvier à 18 heures, le conseil municipal de la ville de Stiring-Wendel s'est réuni en session ordinaire, en mairie, 1, place de Wendel, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HOLTZ, Maire.

Membres en exercice : 33
Membres présents : 30

M. LUDWIG Yves, M. VOGELGESANG Edmond, Mme DAHLEM Nicole, M. BOUR Roger, M. STAUB Jean-Patrick, M. MOHR Alain, Mme HAMMERSCHMIDT Geneviève, Mme CINQUALBRE Mireille, Mme FRANK Jeannette, M. FAVRET Jean, Mme MEYER Denise, M. HETTESHEIMER Jean-Pierre, Mme ADACH Catherine, M. EISENBARTH Jean-Marie, Mme VERCUCQUE Elisabeth, M. LE BLANC Yannick, M. DECKER Bernard, Mme AMMOURI Djamila, Mme HAAG Elisabeth, Mme HOLTZER Danièle, Mme SOTGIU Brigitte, Mme DENNINGER Eugénie, M. AZOUZ Abdenhour, M. BURG Philippe, M. GREFF Philippe, M. STEINMETZ Claude, Mme CIVGIN Nuray, M. BARBIER Yves, M. MARSAL Patrick.

M. MOHR Alain et M. DECKER Bernard arrivent à 18 H 20.
Mme AMMOURI Djamila arrive à 18 H 25.

Etaient absents excusés :

Mme SCHMITT Ilona
M. BELLO Joseph qui donne procuration à M. BARBIER Yves
M. PALA Claudio

Assistaient en outre :

M. FEDERSPIL Denis, Directeur Général des Services
Mmes WAGNER Nathalie, Directrice et LAMBINE Sandrine du Service Finances
Mme GABRIEL Irène, Secrétariat du Maire

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de modifier l'ordre du jour comme suit :

RAJOUTS :

VIII. TRAVAUX ET URBANISME

1. Servitude ENEDIS

Cette modification a été acceptée à l'unanimité des voix par l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

I. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019

II. COMMUNICATIONS ET REMERCIEMENTS

III. FINANCES

1. Autorisation de procéder à des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif – Ouverture de crédits complémentaires – exercice 2020
2. Débat d'orientation Budgétaire 2020
 - a) Budget principal
 - b) Régie des Pompes Funèbres
3. Sortie de l'actif des biens de faible valeur – Exercice 2018
4. Versement d'une subvention à l'Harmonie Municipale de Stiring-Wendel
5. Fin d'une régie de recettes

IV. RESSOURCES HUMAINES

1. Création de postes

V. AFFAIRES SOCIALES

1. Activités menées en partenariat avec l'A.S.B.H.

VI. AFFAIRES SCOLAIRES

1. Dispositif d'enseignement approfondi de l'allemand (DEAA). Demande de subvention

VII. POLITIQUE DE LA VILLE

1. Chantier d'insertion sociale et professionnelle de la Coulée Verte – exercice 2020

VIII. TRAVAUX ET URBANISME

1. Servitude ENEDIS

IX. DIVERS

I. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal du 13 décembre 2019 est adopté à l'unanimité des voix.

II. COMMUNICATIONS ET REMERCIEMENTS

1. Remerciements

L'association APEI Moselle remercie le conseil municipal pour le versement de la subvention et l'intérêt porté à l'opération « Brioches de l'Amitié ».

2. Communications

- Inauguration de la nouvelle salle polyvalente le 23 février 2020
- Félicitations à Mme HOLTZER Danièle qui a été honorée pour toutes ses années de travail et de disponibilités par la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.

RAPPORT DMA 2018

Couvrant une zone de 79 566 habitants et compétente pour la collecte, le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés, la CAFPF a transféré le traitement et le transport au SYDEME, mais a conservé la collecte et notamment la collecte multi flux. La CAFPF assure sur le territoire de ses 21 communes :

- La collecte en porte à porte des recyclables secs hors verre, des fermentescibles et des déchets résiduels
- La collecte en porte à porte des cartons des gros producteurs
- La collecte du verre et des fibreux en apport volontaire
- La fourniture, la distribution et la maintenance du parc de bacs hermétiques
- La fourniture et la maintenance du parc de conteneurs d'apports volontaires
- La fourniture et la distribution des sacs multifix
- L'exploitation des six déchetteries
- La communication

La société VEOLIA Propreté est titulaire du marché de collecte en porte à porte hebdomadaire pour la période 2016-201, une partie est sous-traitée à SITA-LORRAINE. (Exception : centre-ville de Forbach)

Depuis le 31.12.17, le parc de camions peut identifier et peser individuellement à chaque levée les bacs présentés à la collecte.

Tonnes 2018 :

- Sac bleu : 10 253.37 T
- Sac orange : 5 399.02 T
- Sac vert : 4 348.50 T
- OMR* : 1 015.60 T

* : ordures ménagères résiduelles : erreur de tri

Soit un total de 21 016.49 T en baisse de 245 T/2017

Le refus de tri pour les sacs orange est de 30 % environ. Les sacs bleus ne contiennent que 42 % de résiduels, le reste pouvant être valorisé. (Étude d'après échantillonnage)

200 bornes à fibreux ont été déployés en 20018 sur le territoire de la CAFPF. 777 T de papier et 1 995 T de verre ont été collectés.

Des collectes spécifiques sont mises en place : cartons des commerçants, collecte des gros producteurs de bio déchets, collecte des cimetières. Certaines communes, dont Stiring-Wendel effectuent également le ramassage mensuel des objets encombrants.

Depuis 2016, une redevance spéciale limitée aux déchets non ménagers produits par les établissements exonérés de TEOM est mise en place. 3 577 T ont ainsi été collectés en 2018. Les flux déposés directement aux exutoires sont facturés aux redevables depuis cette date.

La campagne de puçage des bacs a été achevée en 2016. La CAFPF met à disposition gratuitement les bacs hermétiques dont elle reste propriétaire tout comme est l'est des conteneurs d'apport volontaire.

31 conteneurs à papier et 30 conteneurs à verre sont installés à Stiring-Wendel.

421 658 rouleaux de sacs ont été distribués en 2018.

La CAFPF gère six déchetteries dont celle de Stiring-Wendel. 41 323 passages ont été recensés en 2018. 22 239 T ont été déposés en 2018 soit une hausse de 2%/2017.

La CAFPF adhère au SYDEME auquel elle a transféré la compétence transport et traitement.

Le produit de la collecte multiflux est acheminé au centre de tri optique de Morsbach.

Les sacs verts alimentent l'usine de méthanisation sur place.

Les sacs orange sont transférés au centre de tri de Ste Fontaine.

Les sacs bleus bénéficient d'une valorisation énergétique par incinération ;

Les OMR transitent par le centre de transfert de Marineau avant d'être chargés vers une unité d'incinération ou un centre de stockage.

Indicateurs financiers

Compte administratif 2018

Section	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	12 413 575.46 €	12 631 711.22 €	218 135.76 €
Investissement	807 625.03 €	903 800.46 €	96 175.43 €

Rapport complet à disposition dans les services.

III. FINANCES

1. Autorisation de procéder à des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif – Exercice 2020 / Budget principal – Ouverture de crédits complémentaires

Conformément à l'article L-1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, article 69-1, jusqu'à l'adoption du budget primitif ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption de budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

Crédits ouverts au budget précédent hors AP 11 874 509,63 €
Crédits afférents au remboursement de la dette - 0,00 €
TOTAL DE CREDITS EXERCICE 2019 11 874 509,63 €

Donc l'ouverture de crédits ne pourra excéder le montant de :

11 874 509,63 € x 25 %..... 2 968 627,41 €

Par délibération en date du 13 décembre 2019, le conseil municipal avait décidé une ouverture de crédits pour l'exercice 2020 à hauteur de 728 000,00 €

Il est proposé de prévoir les ouvertures de crédits complémentaires suivants :

NUMERO D'OPERATION OU NATURE	TRAVAUX PREVISIONNELS A REALISER (A TITRE INDICATIF)	MONTANT PREVISIONNEL
	DELIBERATION DU 13.12.2019	728 000,00 €
2151	ECHANGE TERRAIN RUE JEAN BURGER	1 000,00 €
OPERATION 16	LOGICIEL MULTI ACCUEIL - NORME PAYFIP	2 000,00 €
OPERATION 21	ECLAIRAGE INTERIEUR TENNIS COULEE VERTE ET ESPERANCE	30 000,00 €
TOTAL		761 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

A l'unanimité des voix

- d'autoriser le maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement complémentaires détaillées ci-dessus au budget principal de la ville, avant adoption du budget primitif 2020.

III. FINANCES

2. Débat d'Orientation Budgétaire 2020

a) Budget principal

BUDGET PRIMITIF 2020 – Budget Principal **Rapport d'Orientations Budgétaires en vue de la tenue du Débat** **d'Orientation Budgétaire**

En application de la Loi d'Orientation du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et de la Loi « NOTRe » du 07 août 2015, le conseil municipal doit débattre des orientations générales du Budget primitif dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci.

Cet exercice n'est pas une préparation chiffrée du budget, mais un débat sur les grands objectifs, sur leurs priorités et leurs possibilités de financement.

Il s'agit de mettre en évidence l'ensemble des éléments utiles à la prise de décision :

- Evaluer la santé financière de la collectivité,
- Préciser nos marges de manœuvre,
- Apprécier les données générales qui influenceront directement nos évolutions budgétaires,
- Intégrer les engagements électoraux et mesurer leur impact financier,
- Mener la discussion politique sur les objectifs en même temps que sur les moyens et leur mise en œuvre.

I) NOS MARGES DE MANŒUVRE

Les recettes de fonctionnement augmentent de 1,987 % en 2019 et les dépenses de fonctionnement augmentent quant à elles de 1,772 %. La commune continue à dégager des excédents de fonctionnement et d'investissement. L'Etat préconise d'entrer dans le dispositif de baisse de 2 % de nos dépenses de fonctionnement chaque année. Critère non tenu cette année.

A) Les recettes de fonctionnement

Les recettes sont passées de 10 951 563,86 € en 2018 à 11 169 156,86 € en 2019, soit en augmentation de 1,987 %.

La commune, suite au dernier recensement, connaît une baisse continue de sa population totale (12 616 en 2014, 12 787 en 2015, 12 656 en 2016, 12 569 en 2017, 12 389 en 2018, 12 115 en 2019 et 11 742 au 1^{er} janvier 2020).

Origine des recettes de fonctionnement

CHAPITRES	EXERCICE 2014	EXERCICE 2015	EXERCICE 2016
Atténuations de charges	69 650,49	81 148,16	99 992,24
Produits des domaines (3)	374 210,81	333 265,02	363 926,07
Travaux en régie	0,00	26 317,57	28 722,01
Impôts et taxes (1)	3 317 439,76	3 421 358,66	3 374 872,64
Dotations et participations (2)	6 460 516,57	6 840 287,52	6 947 891,11
Autres produits de gestion courante	276 560,00	276 750,40	268 210,27
Produits financiers (4)	112,50	85,05	78,75
Produits exceptionnels (4)	48 942,22	74 091,54	54 361,06
Reprise sur provisions	133,25	0,00	25 000,00
SOIT RECETTES PAR HABITANT	836,04	864,42	882,04

CHAPITRES	EXERCICE 2017	EXERCICE 2018	EXERCICE 2019
Atténuations de charges	66 823,52	78 907,47	58 964,56
Produits des domaines (3)	296 188,36	271 422,56	328 992,13
Travaux en régie	33 479,38	28 915,52	0,00
Impôts et taxes (1)	3 343 480,31	3 383 341,93	3 475 352,91
Dotations et participations (2)	6 969 915,06	6 880 909,26	6 890 204,08
Autres produits de gestion courante	269 879,20	274 155,34	272 200,35
Produits financiers (4)	72,00	72,00	67,50
Produits exceptionnels (4)	32 757,44	24 973,03	143 375,33
Reprise sur provisions	0,00	8 866,75	0,00
SOIT RECETTES PAR HABITANT	876,17	883,97	921,93

1) La fiscalité et les taxes

 *Les contributions directes*

Le montant des contributions directes s'établit à 2 541 842,00 euros soit 209,81 € par habitant en 2019 contre 2 511 341,00 euros soit 202,71 € par habitant en 2018.

Les reversements de la communauté d'agglomération

La fiscalité de la commune est complétée par deux dotations versées par la communauté :

- **la dotation de compensation** qui représente la différence entre le montant de TP transférée et les charges transférées s'établit à 465 258,63 €. Ce reversement de TP porte le niveau de la fiscalité locale à 248,21 € par habitant.
- **La dotation de solidarité** est d'un montant de 76 784,03 euros.

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC)

Le FPIC est passé de 181 528,00 € en 2018 à 198 605,00 € en 2019.

2) Les participations et dotations de l'Etat

Les dotations et participations sont restées stables. Les dotations et participations s'établissent en 2019 à 568,73 € par habitant contre 555,40 € en 2018.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) a baissé de 1,11 % et s'établit à 2 462 393,00 € en 2019 soit 203,25 € par habitant contre 2 489 683,00 € en 2018 soit 200,96 € par habitant, soit une perte de 27 290,00 € (perte que nous avons prévue dans le DOB 2019 – Paragraphe II-A-3).

La DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) a augmenté de 1,54 %. La DSU est de 2 943 026,00 € en 2019 contre 2 898 480,00 € en 2018, soit une augmentation de 44 546,00 €.

La DNP (Dotation Nationale de Péréquation) est passée de 472 067,00 € en 2018 à 474 293,00 € en 2019 soit une hausse de 0,47 %, soit une augmentation de 2 226,00 €.

3) Produits des domaines

Les usagers ne contribuent que faiblement aux services rendus par la collectivité. Ces services concernent les locations de l'Espace Rémy Botz, de la Salle Pasteur, l'animation estivale, le multi accueil...

Le produit des domaines augmente de 21,21 % en 2019, sur 2 postes :

-  **le compte 70841 (+ 31 270,28 €, soit + 36,72 %)** augmentation due au remboursement de la mise à disposition du personnel au CCAS
-  **le compte 70878 (+ 26 728,66 €, soit + 57,08 %)** hausse due au remboursement des frais de la nouvelle salle (eau, électricité et chauffage) par le compte prorata des entreprises

4) Produits financiers et exceptionnels

Les produits exceptionnels sont très variables d'une année sur l'autre car ils enregistrent pour l'essentiel le prix de vente des cessions de biens et les remboursements de sinistres.

En 2019, ils enregistrent une hausse de 125 080,30 € soit + 472,74 %, il s'agit :

-  **le compte 7718 (+ 19 000,00 €)** qui concerne une écriture de rattachements à corriger sur l'exercice 2019, car elle n'avait pas lieu d'être, la DSP assainissement ayant pris fin au 31 décembre 2018

- ✚ **le compte 775** en raison de la vente de la maison d'œuvres pour **65 000,00 €**
- ✚ **le compte 7788 (+ 17 732,49 €)** qui est due au à un 1^{er} versement de notre assurance pour le sinistre de la Villa Fanny

B) Investissement et situation financière

La dette de la Ville est nulle.

Il convient de calculer deux ratios :

1. Le ratio de l'annuité de la dette rapportée aux recettes réelles de fonctionnement
2. Le ratio de l'annuité de la dette par rapport à notre marge d'autofinancement
 1. Ratio de l'annuité de la dette rapportée aux recettes réelles de fonctionnement

$$\begin{aligned}
 \text{L'annuité de la dette} &= \text{remboursement du capital et des intérêts (hors réaménagement)} \\
 &= 0,00 + 0,00 \\
 &= \underline{0,00 \text{ €}} \\
 \text{Recettes réelles de fonctionnement} &= \text{recettes totales} - 002 \text{ (excédent reporté)} - \text{comptes 777} - \\
 &\quad 776 - 722 - 78... \text{ et } 7918 \text{ (opérations d'ordre)} \\
 \text{RRF} &= 17\,182\,367,08 - 6\,013\,210,22 \text{ (002)} - 8\,356,00 \text{ (777)} - 0,00 \text{ (722)} \\
 \text{RRF} &= \underline{11\,160\,800,86 \text{ €}}
 \end{aligned}$$

Soit : Annuité de la dette / R.R.F.2019 = 0,00 / 11 160 800,86 = 0,00 %
et : Annuité de la dette / R.R.F.2018 = 0,00 / 10 908 672,34 = 0,00 %
et : Annuité de la dette / R.R.F.2017 = 0,00 / 10 962 281,89 = 0,00 %

Aux yeux des banques la commune apparaît comme peu endettée car le poids de sa dette est inférieur à 15 % des recettes réelles de fonctionnement. Pour un ratio situé entre 15 et 25 % le banquier considère qu'il y a encore des marges de manœuvre. Au delà de 25 % la situation est considérée comme critique.

Mais ce ratio seul ne suffit pas pour qualifier une situation financière, il faut également vérifier la marge d'autofinancement hors annuité de la dette.

2. Ratio de l'annuité de la dette par rapport à la marge d'autofinancement (E.N.)

Ce ratio est obtenu par calcul de l'épargne de gestion, de l'épargne de brute et de l'épargne nette.

a) Calcul

1° Epargne de Gestion (E.G.)

= Recettes réelles de fonctionnement (R.R.F.) – Dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts)

$$\text{R.R.F.} = \underline{11\,160\,800,86 \text{ €}}$$

$$\text{D.R.F.} = \text{Dépenses totales} - 675 - 6761 - 68$$

$$= 8\,869\,800,35 - 64\,650,56 (675) - 2\,005,44 (6761) - 353\,704,67 (68)$$

$$= \underline{8\,449\,439,68 \text{ €}}$$

Intérêts de la dette = 0,00 €

D.R.F. hors intérêts 2019 = 8 449 439,68 €

D.R.F. hors intérêts 2018 = 8 351 804,92 €

D.R.F. hors intérêts 2017 = 8 367 385,12 €

**Epargne de gestion = Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de fonctionnement
(hors intérêts de la dette)**

Epargne de gestion 2018 = 11 160 800,86 – 8 449 439,68 = 2 711 361,18 €

E.G. 2019/habitant = 223,80 €

Epargne de gestion 2018 = 10 908 672,34 – 8 351 804,92 = 2 556 867,42 €

Epargne de gestion 2017 = 10 962 281,89 – 8 367 385,12 = 2 594 896,77 €

2° Epargne brute (E.B.) ou Capacité d'Autofinancement Brute

Epargne brute = Epargne de gestion – intérêts de la dette

E.B. 2019 = 2 711 361,18 – 0,00 = 2 711 361,18 €

E.B. 2019/habitant = 223,80 €

E.B. 2018 = 2 556 867,42 €

E.B. 2017 = 2 594 896,77 €

3° Capacité d'Autofinancement nette ou épargne nette (E.N.)

a) Calcul

Epargne nette = Epargne brute – remboursement en capital de la dette

E.B. 2019 = 2 711 361,18 – 0,00 = 2 711 361,18 €

E.B. 2019/habitant = 223,80 €

E.B. 2017 = 2 556 867,42 €

E.B. 2017 = 2 594 896,77 €

b) Résultat

La commune devrait consacrer :

- Au maximum 50 % de son épargne de gestion au remboursement des annuités d'emprunts
- Au minimum 50 % de son épargne de gestion à l'autofinancement direct de ses investissements

Au vu des résultats du calcul de l'Épargne de Gestion et de l'Épargne Brut, nous consacrons :

- 0,00 % de notre E.G. 2019 au remboursement des annuités d'emprunt
- 100,00 % de notre E.G. 2019 au financement direct de nos investissements

c) Ratio de l'encours de la dette au 31/12 rapporté aux recettes réelles de fonctionnement

Ce ratio s'établit en nombre d'années.

En-cours de la dette au 31/12/2019	=	0,00 €
Recettes réelles de fonctionnement 2019	=	11 160 800,86 €
Ratio = 0,00 année		

C) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont passées de 8 715 381,02 € en 2018 à 8 869 800,35 € en 2019 soit une augmentation de 1,772 % pour des recettes en augmentation de 1,987 %.

1) Comparaison entre les grands agrégats de dépenses

CHAPITRES	EXERCICE 2014	EXERCICE 2015	EXERCICE 2016
Charges à caractère général	1 902 873,48	1 860 086,00	1 803 746,26
Charges de personnel	5 176 247,83	5 458 380,04	5 345 225,42
Charges de gestion courante	1 113 293,73	1 245 711,27	1 205 511,16
Charges financières	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	9 509,20	56 489,16	31 530,96
Dotations aux amortissements	521 419,90	493 610,84	552 057,98

CHAPITRES	EXERCICE 2017	EXERCICE 2018	EXERCICE 2019
Charges à caractère général	1 917 951,97	1 977 468,02	1 975 948,14
Charges de personnel	5 299 962,83	5 209 657,92	5 320 992,49
Charges de gestion courante	1 132 942,12	1 141 138,61	1 141 453,18
Charges financières	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	20 728,20	12 040,37	77 701,87
Dotations aux amortissements	456 135,02	375 076,10	353 704,67

⇒ Les charges à caractère général sont restées en stables.

⇒ Les charges de personnel augmentent de 2,137 % (+ 111 334,57 €)

Il y a lieu de calculer le ratio :

des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement 2016

= Chapitre 012 – 6419 – 6459 / D.R.F.
 = 5 345 225,42 – 97 943,75 (6419) – 2 048,49 (6459) / 8 369 641,30
 = **62,67 %**

des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement 2017

= Chapitre 012 – 6419 – 6459 / D.R.F.
 = 5 299 962,83 – 66 823,52 (6419) – 0,00 (6459) / 8 367 385,12
 = **62,54 %**

des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement 2018

= Chapitre 012 – 6419 – 6459 / D.R.F.
 = 5 209 657,92 – 78 689,66 (6419) – 217,81 (6459) / 8 351 804,92
 = **61,43 %**

des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement 2019

= Chapitre 012 – 6419 – 6459 / D.R.F.
 = 5 320 992,49 – 58 964,56 (6419) – 0,00 (6459) / 8 449 439,68
 = **62,276 %**

La masse salariale a augmenté de 2,137 %, pour différentes raisons :

- revalorisation indiciaire de toutes les catégories (A, B et C),
- les avancements de grade : il y en a eu 14 en 2019 contre 4 en 2018,
- augmentation du nombre de saisonniers,
- augmentation du nombre d'agents pour assurer le service minimum dans les écoles (10),
- 6 agents en remplacement d'agents titulaires absents pour grave maladie (longue maladie et maladie de longue durée).

LES MOUVEMENTS DU PERSONNEL EN 2019

AGENTS	MOTIFS	MOUVEMENTS 2019	
		ENTREE	SORTIE
1 adjoint technique	Saisonnier – Espaces Verts	02.07	01.08
6 adjoints techniques	Saisonnier – Espaces Verts	08.07	03.08
1 adjoint technique	Saisonniers – Espaces Verts	01.08	26.08
1 adjoint technique	Saisonnier – Espaces Verts	01.08	31.08
1 adjoint technique	Saisonnier – Espaces Verts	19.08	30.08
1 adjoint d'animation	Saisonnier – Salle omnisports	15.07	15.08
6 adjoints techniques	Saisonniers – Espaces Verts	05.08	30.08
8 adjoints techniques	SMA -Grève dans les écoles	19.03	20.03
5 adjoints techniques	SMA - Grève dans les écoles	09.05	10.05
6 adjoints techniques	SMA - Grève dans les écoles	28.06	29.06
8 adjoints techniques	SMA – Grève dans les écoles	05.12	06.12

3 adjoints techniques	SMA – Grève dans les écoles	10.12	11.12
3 adjoints techniques	SMA – Grève dans les écoles	12.12	13.12
3 adjoints techniques	SMA – Grève dans les écoles	16.12	17.12
4 adjoints techniques	SMA – Grève dans les écoles	19.12	19.12
4 adjoints techniques	SMA – Grève dans les écoles	20.12	20.12
1 adjoint technique	Remplacement –Entretien écoles	21.01	-
1 adjoint technique	Remplacement – Entretien écoles maternelles	02.01 14.08 22.08	06.01 05.04 20.09
1 adjoint technique	Remplacement – Entretien écoles	28.06	
1 adjoint technique	Remplacement – Entretien écoles et mairie	26.08 12.11 28.11	30.08 15.11 24.12
1 adjoint technique	Remplacement – Entretien écoles	28.01	03.02
1 adjoint technique	Remplacement – Entretien écoles	10.10	-
1 ATSEM	Remplacement mi-temps	30.08	-
1 ATSEM	Remplacement disponibilité pour convenances personnelles	29.08	-
1 adjoint d'animation	Remplacement salle omnisports et Saisonier luge	14.10 06.12	22.11 22.12
3 adjoints techniques – TNC	Retraite IRCANTEC	-	01.07 01.07 01.07
1 adjoint technique	Retraite CNRACL	-	01.07
1 emploi spécifique	Décès veuve régime local	-	14.02
1 adjoint technique	ASVP – Police municipale	01.08	-
1 adjoint technique	Entretien cimetièrre – CNRACL	02.05	-
1 adjoint technique	Recrutement entretien écoles	16.08	-
1 adjoint technique – TNC	Agent polyvalent	01.01	-
2 Agents recenseurs	Recensement population	17.01	23.02
1 Chef de musique	Harmonie Municipale	01.12	

PM : radiation des cadres pour départ à la retraite - M. TALBI Abdallah - Le 01.01.2020.

LES AVANTAGES EN NATURE 2019

Des avantages en nature sont calculés pour 2 agents, disposant de logements mis à disposition par nécessité absolue de service (NAS), il s'agit pour 2019 de :

- ✚ M. BECKER Roland pour 2 874,00 €
- ✚ M. GARROTE Bernard pour 2 052,00 €

LES COTISATIONS SOCIALES AU 1^{ER} JANVIER 2019

- Pour les agents stagiaires et titulaires effectuant 28h00 de travail par semaine et plus, affiliés à la CNRACL

DESIGNATION	ASSIETTE	TAUX DE COTISATIONS	
		SALARIE	EMPLOYEUR
TAUX SECURITE SOCIALE			
Maladie, invalidité, maternité	Traitement de base indiciaire + NBI		9,88%
Contribution solidarité autonomie	Traitement de base indiciaire + NBI		0,30%
Allocations familiales	Traitement de base indiciaire + NBI		5,25%
Fonds national d'aide au logement	Traitement de base indiciaire + NBI		0,50%
TAUX CSG / RDS / CONTRIBUTION SOLIDARITE			
CSG non déductible	98,25 % du brut imposable y compris les avantages en nature (sauf cas particuliers)	2,40%	
CSG déductible		6,80%	
RDS	98,25 % du brut imposable y compris les avantages en nature (sauf cas particuliers)	0,50%	
TAUX CNRACL			
Retraite	Traitement de base indiciaire + NBI	10,83%	30,65%
ATIACL	Traitement de base indiciaire + NBI		0,40%
RAFP (retraite additionnelle) (2)	Eléments bruts de toutes natures à l'exception du traitement brut indiciaire + NBI + indemnités soumises à retenues pour pension dans la limite de 20 % du traitement indiciaire brut	5,00%	5,00%
Transport			
			0,60%
RGPD			
			0,057%
Taux Centre de Gestion (collectivités comptant au moins 1 agent contractuel, stagiaire ou titulaire à temps complet ou à temps non complet de droit public)			0,72%

Taux CNFPT (collectivités comptant au moins 1 agent à temps complet au 1er janvier)	0,90%
--	-------

(1) Plafond mensuel sécurité sociale fixé à **3 377 € au 01.01.2019**

(2) Applicable au 01.01.2005

- Pour les contractuels, les agents stagiaires et titulaires effectuant moins 28h00 de travail par semaine et plus, affiliés à l'IRCANTEC

DESIGNATION	ASSIETTE	TAUX DE COTISATIONS	
		SALARIE	EMPLOYEUR
TAUX SECURITE SOCIALE			
Maladie, maternité	Brut imposable + avantages en nature		13%
Maladie *	Brut imposable + avantages en nature	1,50%	
Contribution solidarité autonomie	Brut imposable + avantages en nature		0,30%
Vieillesse plafonnée	Brut imposable + avantages en nature (à concurrence du PMSS) (1)	6,90%	8,55%
Vieillesse déplafonnée	Brut imposable + avantages en nature	0,40%	1,90%
Allocations familiales (rémunérations annuelles supérieures à 3,5 Smic - 62171,20 € pour 2017)	Brut imposable + avantages en nature		5,25%
Allocations familiales (rémunérations annuelles n'excédant pas 3,5 Smic - 62171,20 € pour 2017)	Brut imposable + avantages en nature		3,45%
Fonds national d'aide au logement	Brut imposable + avantages en nature		0,50%
Accident du travail	Brut imposable + avantages en nature		3,12% (2)
TAUX CSG / RDS / CONTRIBUTION SOLIDARITE			
CSG non déductible	98,25 % du brut imposable y compris les avantages en nature (sauf cas particuliers)	2,40%	
CSG déductible		6,80%	
RDS	98,25 % du brut imposable y compris les avantages en nature (sauf cas particuliers)	0,50%	
TAUX IRCANTEC			
IRCANTEC Tranche A	Brut imposable hors SFT y compris avantages en nature (à concurrence du PMSS) (1)	2,80%	4,20%

IRCANTEC Tranche B	Différence entre la totalité du brut imposable hors SFT y compris avantages en nature et le plafond soit 8 x le PMSS	6,95%	12,55%
Transport			
			0,60%
RGPD			
			0,057%
Taux Centre de Gestion (collectivités comptant au moins 1 agent contractuel, stagiaire ou titulaire à temps complet ou à temps non complet de droit public)			
			0,72%
Taux CNFPT (collectivités comptant au moins 1 agent à temps complet au 1er janvier)			
			0,90%

(1) Plafond mensuel sécurité sociale fixé à **3 377 € au 01.01.2019**

(2) Taux variable déterminé en fonction de l'activité des agents par la CARSAT et notifié à chaque collectivité

* Régime Alsace-Moselle : effet au 01.01.2012 (avis paru au JO le 30.12.2011)

STRUCTURE DES EFFECTIFS EN 2019

<u>CATEGORIES</u>	<u>NOMBRE D'AGENTS</u>	<u>TRAITEMENT INDICIAIRE</u>	<u>N.B.I</u>	<u>IFSE + PRIMES</u>	<u>AUTRES PRIMES</u>	<u>HEURES SUP</u>
A	7	254 611	4 504	51 257	25 381	
B	8	204 510	4 092	48 210	16 752	2 495
CATEGORIE C						
Titulaires CNRACL	92	1 820 835	15 558	288 846	146 089	58 023
Titulaires IRCANTEC	34	449 135	0	59 128	32 155	21 812
Non titulaires	7 agents permanents, 18 saisonniers et 6 remplaçants	124 484	0	15 247	7 435	6 975
TOTAL CAT C	157	2 394 454	15 558	363 221	185 679	86 810

⇒ Les intérêts de la dette : 0 €

⇒ Les autres charges de gestion courante sont restées stables.

LIBELLES DES DEPENSES	EXERCICE 2016	EXERCICE 2017	EXERCICE 2018	EXERCICE 2019
PERISCOLAIRE	240 000,00	246 000,00	256 000,00	260 200,00
SUBVENTIONS SORTIES SCOLAIRES	9 676,00	12 794,00	13 656,00	12 070,00
CONTRAT ENFANCE CLEA	57 500,00	58 500,00	58 500,00	62 050,00
CONTRAT ENFANCE ASBH	73 000,00	73 000,00	76 000,00	80 000,00
SUBVENTIONS ANIMATION ESTIVALE	5 200,00	5 300,00	6 000,00	6 000,00
CHANTIER D'INSERTION	46 500,00 €	48 000,00	48 000,00	49 000,00
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	123 448,00	130 640,00	121 508,00	109 881,83
SUBVENTION ACTION SOCIALE	0,00	0,00	0,00	22 000,00
SUBVENTION AMICALE PERSONNEL MUNICIPAL	25 000,00	24 000,00	24 000,00	3 000,00
SUBVENTION CENTRE SOCIAL	96 500,00	96 500,00	97 000,00	97 000,00
SUBVENTION S.A.I.D.	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00
SUBVENTIONS ECOLES CREDITS DE CLASSE	12 239,00	12 325,00	5 486,00	5 648,00
ACBHL	11 899,00	11 142,25	7 946,14	7 874,90
ATELIERS JEUNES	0,00	0,00	650,00	0,00
SUBVENTION CCAS	270 000,00	170 000,00	150 000,00	190 000,00
SUBVENTION HARMONIE	17 000,00	17 000,00	17 000,00	10 000,00
SERVICE COMMUN ARCHIVES	0,00	6 006,59	8 168,79	6 596,93
INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DES DROITS DES SOLS	DEDUIT DE LA DOTATION DE SOLIDARITE	DEDUIT DE LA DOTATION DE SOLIDARITE	DEDUIT DE LA DOTATION DE SOLIDARITE	25 769,12

- Les charges exceptionnelles sont très variables d'une année sur l'autre car fonction des cessions réalisées au cours de l'année.

TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION - RETROSPECTIVE

	Rétrospective			
	2016	2017	2018	2019
Produit des contributions directes	2 501 840	2 511 387	2 511 341	2 541 842
Fiscalité transférée	423	423	423	423
Fiscalité indirecte	872 610	831 670	871 578	933 088
Dotations	6 947 891	6 969 915	6 880 909	6 890 204
Autres recettes d'exploitation	793 167	648 887	644 421	795 244
Total des recettes réelles de fonctionnement	11 115 931	10 962 282	10 908 672	11 160 801

Charges à caractère général (chapitre 011)	1 803 746	1 917 952	1 977 468	1 975 948
Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)	5 345 225	5 299 963	5 209 658	5 320 992
Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	1 205 511	1 132 942	1 141 139	1 141 453
Intérêts de la dette (art 66111)	0	0	0	0
Autres dépenses de fonctionnement	15 158	16 528	23 540	11 046
Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 369 641	8 367 385	8 351 805	8 449 439
Epargne de gestion	2 729 917	2 594 897	2 556 867	2 711 362
Intérêts de la dette	0	0	0	0
Epargne brute	2 729 917	2 594 897	2 556 867	2 711 362
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	0	0	0	0
Epargne nette	2 729 917	2 594 897	2 556 867	2 711 362
FCTVA (art 10222)	116 933	247 576	508 725	470 218
Emprunts	0	0	0	0
Autres recettes	49 933	464 606	814 251	445 460
Total des recettes réelles d'investissement	166 865	712 182	1 322 976	915 678
Sous-total dépenses d'équipement	1 442 794	3 366 394	3 010 961	2 881 351
Autres investissements hors PPI	306	1 672	3 445	665
Remboursement capital de la dette (chapitre 16 hors 166, 16449 et 1645)	0	0	0	0
Autres dépenses d'investissement	0	0	0	1 142
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	1 443 100	3 368 066	3 014 406	2 883 158
Fonds de roulement en début d'exercice (1)	8 279 167	9 749 222	9 688 235	10 553 672
Résultat de l'exercice (2)	1 470 055	- 60 987	865 437	743 881
Fonds de roulement en fin d'exercice (3)	9 749 222	9 688 235	10 553 672	11 297 553
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	0	0	0	0
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	0	0	0	0

- (1) Le Fonds de Roulement en début d'exercice : Il correspond au résultat de l'année N-1. Il se calcule de la manière suivante : 001 + 002 + 1068 (inscrits au CA de l'année N)
- (2) Le Résultat : il correspond à la différence entre recettes et dépenses cumulées. Il ne comprend pas le 1068 (déjà compris dans le fonds de roulement en début d'exercice).
- (3) Le Fonds de Roulement en Fin d'Exercice ou « Résultat de clôture » : il correspond au Fonds de Roulement en début d'exercice + Résultat de l'exercice.

D) Bilan AP/CP – Construction Salle Polyvalente

EXERCICE 2014

Par délibération en date du 20 mars 2014, le conseil municipal a décidé la mise en place d'une Autorisation de Programme (AP) et la répartition des Crédits de Paiement (CP) sur les différents exercices pour la CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE, selon le tableau suivant :

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016
-------	-----------------	------------	---------	---------	---------

AP2014133-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	100 700,00	2 480 800,00	2 748 500,00
----------------	--------------------------------------	--------------	------------	--------------	--------------

A la clôture de l'exercice 2014, les réalisations 2014 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous.

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014	CP 2015	CP 2016
AP2014133-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	3 479,05	2 578 020,95	2 748 500,00

En effet, les crédits de paiements 2014 non utilisés sont reportés sur les crédits de paiement 2015.

EXERCICE 2015

Au moment du vote du Budget Primitif 2015, par délibération du 20 mars 2015, le conseil municipal a modifié la répartition des crédits sur les exercices suivants.

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017 et suivants
AP2014 133-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	3 479,05	680 800,00	2 300 000,00	2 436 520,95

A la clôture de l'exercice 2015, les réalisations 2015 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous.

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014	Réalisé 2015	CP 2016	CP 2017 et suivants
AP2014 133-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	3 479,05	108 966,94	2 871 833,06	2 345 720,95

En effet, les crédits de paiements 2015 non utilisés sont reportés sur les crédits de paiement 2016.

EXERCICE 2016

Au moment du vote du Budget Primitif 2016, par délibération du 18 mars 2016, le conseil municipal a modifié la répartition des crédits sur les exercices suivants.

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014	Réalisé 2015	CP 2016	CP 2017 et suivants
AP2014 133-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	3 479,05	108 966,94	2 595 000,00	2 622 554,01

A la clôture de l'exercice 2016, les réalisations 2016 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous.

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014+2015	Réalisé 2016	CP 2017	CP 2018 et suivants
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	112 445,99	254 972,05	4 962 581,96	0,00

En effet, les crédits de paiements 2016 non utilisés sont reportés sur les crédits de paiement 2017.

EXERCICE 2017

Au moment du vote du Budget Primitif 2017, par délibération du 06 avril 2017, le conseil municipal a modifié la répartition des crédits sur les exercices suivants.

AP DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014+2015	Réalisé 2016	CP 2017	CP 2018 et suivants
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	112 445,99	254 972,05	3 905 730,00	1 056 851,96

AP RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014+2015	Réalisé 2016	CP 2017	CP 2018 et suivants
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 515 673,21	0,00	0,00	1 087 500,00	428 173,21

A la clôture de l'exercice 2017, les réalisations 2017 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous.

AP DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2016	Réalisé 2017	CP 2018	CP 2019 et suivants
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	367 418,04	1 688 530,70	3 274 051,26	0,00

AP RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2016	Réalisé 2017	CP 2018	CP 2018 et suivants
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 515 673,21	0,00	351 100,00	1 164 573,21	0,00

EXERCICE 2018

Au moment du vote du Budget Primitif 2018, par délibération du 06 avril 2018, le conseil municipal a modifié le montant de l'autorisation de programme :

- En dépenses : + 370 000,00 €
- En recettes : + 38 117,40 €

Et la répartition des crédits sur les exercices suivants.

AP DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014+2015 + 2016	Réalisé 2017	CP 2018	CP 2019
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 700 000,00	367 418,04	1 688 530,70	3 644 051,26	0,00

AP RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014+2015 + 2016	Réalisé 2017	CP 2018	CP 2019
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 553 790,61	0,00	351 100,00	861 940,00	340 750,61

A la clôture de l'exercice 2018, les réalisations 2018 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous.

AP DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2017	Réalisé 2018	CP 2019
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 700 000,00	2 055 948,74	2 270 960,72	1 373 090,54

AP RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2017	Réalisé 2018	CP 2019
-------	-----------------	------------	------------------------	--------------	---------

AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 553 790,61	351 100,00	674 789,34	527 901,27
------------------------	--------------------------------------	--------------	------------	------------	------------

EXERCICE 2019

Au moment du vote du Budget Primitif 2018, par délibération du 06 avril 2018, le conseil municipal a modifié le montant de l'autorisation de programme :

- En dépenses : + 300 000,00 €
- En recettes : + 103 145,08 €

Et la répartition des crédits sur les exercices suivants.

AP DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2017	Réalisé 2018	CP 2019
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	6 000 000,00	2 055 948,74	2 270 960,72	1 673 090,54

AP RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2017	Réalisé 2018	CP 2019
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 656 935,69	351 100,00	674 789,34	631 046,35

A la clôture de l'exercice 2019, les réalisations 2019 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous.

AP DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2018	Réalisé 2019	CP 2020
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	6 000 000,00	4 326 909,46	1 069 406,01	603 684,53

AP RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2018	Réalisé 2019	CP 2020
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 656 935,69	1 025 889,34	342 870,56	288 175,79

II) LA PROSPECTIVE / EVOLUTION PREVISIONNELLE

A) En section de fonctionnement

1) Dépenses de gestion courante

Il faudra toujours veiller à la stabilisation de l'ensemble des dépenses (gestion courante et personnel). Mais malheureusement au niveau des charges de gestion courante beaucoup de paramètres sont extérieurs à notre fonctionnement (augmentation continue des matières premières, du gaz, de l'eau....).

2) Dépenses de personnel

LES DEPARTS EN RETRAITE EN 2020

TALBI Abdallah	65 ans	Retraite le 01.01.2020
GREGOR Marie Thérèse	65 ans	Retraite le 01.02.2020
KLEIN Claude	62 ans	Retraite le 01.07.2020
FEDERSPIL Denis	60 ans	Retraite le 01.07.2020 – Carrière longue
PECORARO Calogero	60 ans	Retraite le 01.07.2020 – Carrière longue
PASTRO Robert	61 ans	Retraite le 01.08.2020
MALECKI Sylvain	67 ans	Retraite le 01.10.2020

LES MOUVEMENTS PREVISIONNELS DU PERSONNEL EN 2020

NOM - PRENOM	DATE DE NAISSANCE- AGE 2020	EMPLOI	OBSERVATION
Limite d'âge né en 1954			
BOUR Bernard	18.08.1954 - 66 ans	Gestion magasin	
EYERMANN Suzanne	15.04.1956 - 64 ans	Agent d'entretien Espérance	
FUS Arthur	24.02.1956 - 64 ans	Mécanique autos et poids-lourds	
FREITAG Marie-Josée	04.04.1957 - 63 ans	Agent d'entretien - ERB	
AKIELASZEK Jean-Marie	22.07.1958 - 62 ans	Chauffeur PL	
BURTIN Dorothée	21.06.1958 - 62 ans	Agent d'entetien écoles	
KIEFFER Solange	19.02.1958 - 62 ans	Adjoint administratif CCAS	
TINNES Eliane	22.08.1958 - 62 ans	Agent d'entetien écoles	
YANYATOVICH Donald	26.05.1959 - 61 ans	Chauffeur PL	
MEDAS Franco	02.09.1959 - 61 ans	Chef des ateliers municipaux	
KLESSE-SCARPINO Monique	23.06.1959 - 61 ans	Chef de service CCAS	
FERRY Béatrice	03.10.1959 - 61 ans	ATSEM	

LES AVANTAGES EN NATURE PREVISIONNELS EN 2020

Les avantages en nature concernent les agents logés pour utilité de service (concierges). Depuis 2019, nous n'avons plus que 2 agents concernés et cela ne devrait pas évoluer dans les prochaines années.

EVOLUTION DES COTISATIONS SOCIALES AU 1^{ER} JANVIER 2020

- Revalorisation indiciaire pour certains agents.
- Pour les agents stagiaires et titulaires effectuant 28h00 de travail par semaine et plus, affiliés à la CNRACL
 - ⇒ La cotisation retraite salariale augmente de 0,27 % (et sera de 11,10 %)
 - ⇒ La cotisation retraite patronale reste inchangée, elle est de 30,65 %
- Pour les contractuels, les agents stagiaires et titulaires effectuant moins 28h00 de travail par semaine et plus, affiliés à l'IRCANTEC
 - ⇒ La cotisation AT diminue de 0,80 % et passe de 3,12 % à 2,32 %

EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

La structure des effectifs ne devrait pas évoluer en 2020, elle sera modifiée essentiellement à la baisse par les départs à la retraite.

3) Recettes de fonctionnement

Pour 2019, les dotations devraient évoluer de la manière suivante :

La Dotation Forfaitaire

2017 était la dernière année de contribution au redressement des finances publiques, il ne devrait pas y avoir de minoration. Toutefois, une petite perte sera due à la baisse de la population (environ 40 000,00 €). Nous ne subissons pas d'écrêtement car notre potentiel financier par habitant est inférieur à la moyenne

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

L'éligibilité à la DSU est liée à la strate de la commune et à son rang de classement qui dépend du potentiel financier (30 %), du revenu (25 %), des bénéficiaires d'aides au logement (30 %) et des logements sociaux (15 %)

La DSU devrait augmenter très légèrement en 2020, avec un abondement prévisionnel d'environ 50 000,00 €

La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

La DNP se compose de 2 parts :

- Une part principale : attribuée aux communes dont le Potentiel Financier (PFI) par habitant est inférieur à 105 % du PFI moyen et dont l'effort fiscal est supérieur à l'effort fiscal moyen. Le montant est ensuite réparti en fonction de la population DGF et du potentiel financier.

- Une part majoration : attribuée aux communes éligibles à la part principale, de moins de 200000 habitants, et dont les produits post-TP sont inférieurs à 85 % des produits post-TP moyens des communes de 10000 à 14999 habitants

La DNP devrait continuer à baisser en 2020, pour se situer aux alentours de 427 000,00 €

Ci-dessous tableau prévisionnel d'évolution des dotations

Tableau d'information pour DF	2018	2019	2020	2021
Dotation forfaitaire	2 489 683	2 462 393	2 422 591	2 373 029
dotation forfaitaire n-1			2 462 393	2 422 591
évolution population			-39 802	-49 562

Tableau d'information pour DSU	2018	2019	2020	2021
Dotation de solidarité urbaine	2 898 480	2 943 026	2 991 272	3 025 296
hors abondement			2 943 026	2 991 272
abondement			48 246	34 024

Tableau d'information pour DNP	2018	2019	2020	2021
Dotation nationale de péréquation	472 067	474 293	427 394	384 654
part principale			323 647	291 282
part majoration			103 747	93 372

Le Fonds de Péréquation Intercommunale (FPIC)

Le PFIC assure une redistribution entre les ensembles intercommunaux selon leur richesse fiscale. Le fonds est d'abord calculé au niveau du groupement de communes et ensuite réparti entre celui-ci et ses communes membres.

Le FPIC devrait être stable.

Ci-dessous la répartition de droit commun :

Tableau d'information pour FPIC_COMMUNE	2018	2019	2020	2021
FPIC ensemble intercommunal	2 133 830	2 121 201	2 219 620	2 268 537
variation annuelle		- 0,59%	4,64%	2,20%
versement ensemble interco	2133 830	2121 201	2219 620	2268 537
prélèvement ensemble interco	0	0	0	0
FPIC de la commune	181 528	198 605	196 813	201 150
variation annuelle		9,41%	- 0,90%	2,20%
versement commune	181 528	198 605	196 813	201 150
prélèvement commune	0	0	0	0

B) En section d'investissement

L'année 2020 est une année de renouvellement des conseils municipaux, donc il n'est pas possible de prévoir les travaux sur le mandat à venir :

1) Prévisionnel des travaux

TRAVAUX PREVUS	COUT ESTIME	ANNEE PREVISIBLE DE REALISATION
AMENAGEMENT NOUVELLE SALLE CULTURELLE – GERE EN AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)	6 000 000,00	2014/2020
MARCHE A BONS DE COMMANDE 2020	150 000,00	2020
RACHAT MARCHE COUVERT	904 200,00	2019-2020
RENOVATION PISTE DE SKATE BOARD	200 000,00	2020
RAVALEMENT BATIMENT MAIRIE/POSTE	250 000,00	2020
AMENAGEMENT COULEE VERTE	400 000,00	2020
DEMOLITION ERB	300 000,00	2020
COUVERTURE TERRAIN BOULISTES		2020

2) AP/CP – Salle Polyvalente

L'année 2020 sera l'année de clôture de l'autorisation de programme. Elle se répartie comme suit :

AP DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2018	Réalisé 2019	CP 2020
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	6 000 000,00	4 326 909,46	1 069 406,01	603 684,53

La seule incertitude qui subsiste est le montant des révisions de prix qui vont être appliquées sur les situations finales. Elles ont été estimées aux alentours des 3 %.

AP RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2018	Réalisé 2019	CP 2020
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 656 935,69	1 025 889,34	342 870,56	288 175,79

En annexe vous trouverez les documents suivants :

- des graphiques
- un tableau faisant apparaître les résultats de l'exercice 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE

- de la présentation par le Maire des bases de travail pour la préparation du budget primitif 2020

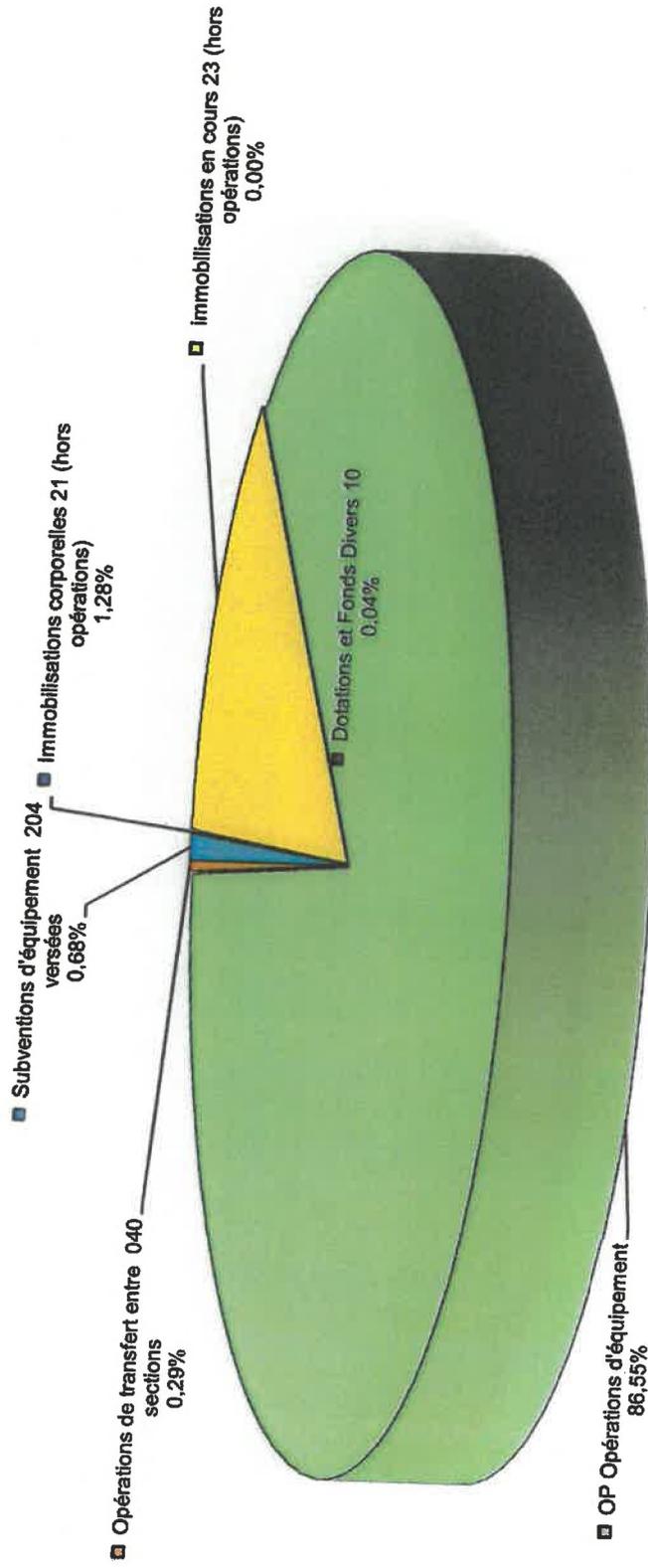
RESULTATS EXERCICE 2019 - BUDGET PRINCIPAL

	RESULTAT DE L'EXECUTION		
	Dépenses - Mandats émis	Recettes - Titres émis (dont 1068)	Résultat/Solde
TOTAL DU BUDGET	11 761 314,81	23 058 868,42	11 297 553,61
Fonctionnement	8 869 800,35	11 169 156,86	2 299 356,51
Investissement	2 891 514,46	2 636 038,99	-255 475,47
002 - Résultat de fonctionnement reporté N-1		6 013 210,22	6 013 210,22
001 - Solde d'investissement N-1		3 240 462,35	3 240 462,35

	RESULTAT DE CLOTURE	
	Dépenses	Résultat/Solde (1)
TOTAL PAR SECTION		
Fonctionnement	8 869 800,35	17 182 367,08
Investissement	2 891 514,46	5 876 501,34
		2 984 986,88

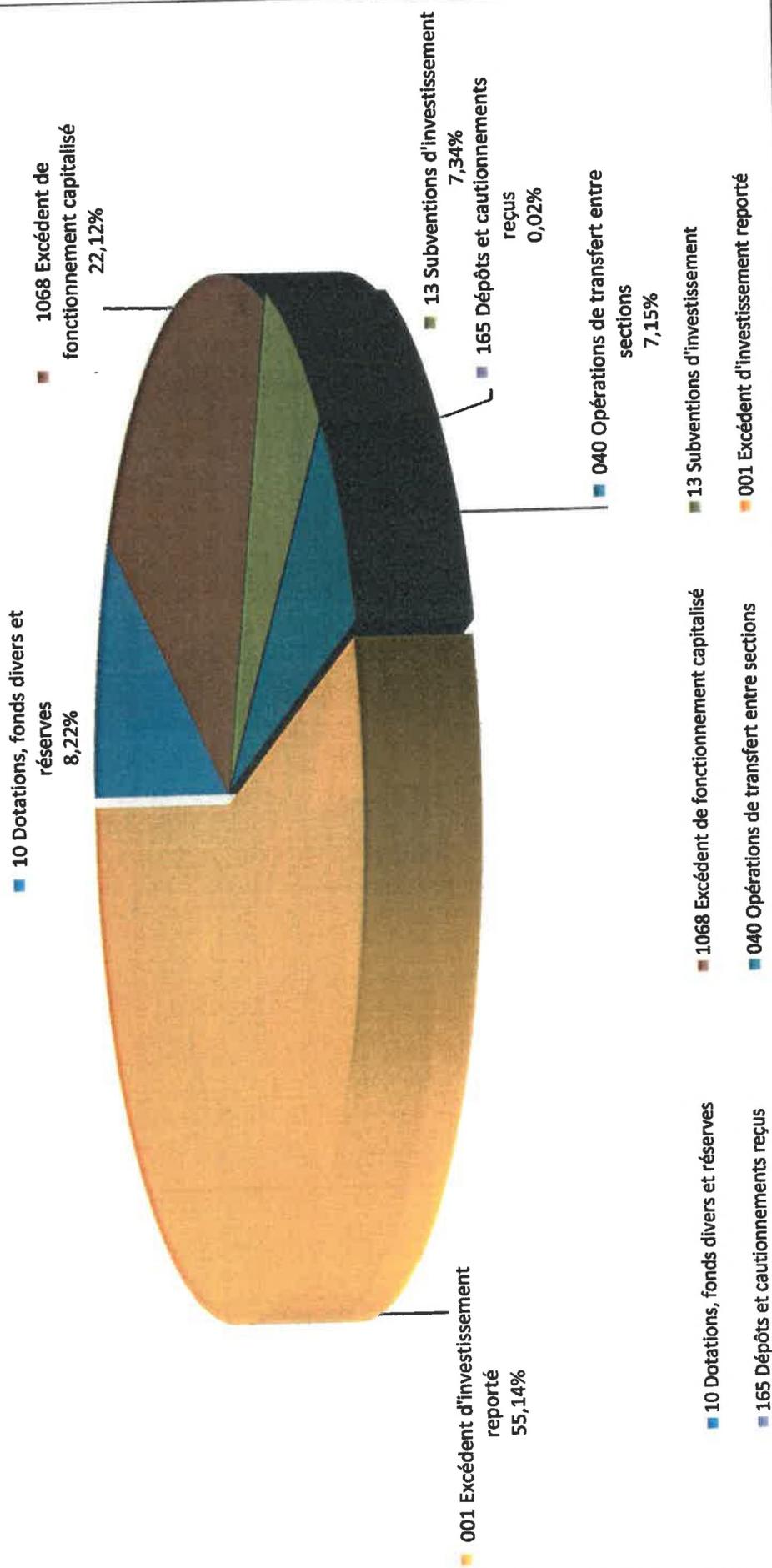
	RESTES A REALISER		RESULTAT CUMULE = 1 + 2	
	Dépenses	Recettes	Solde (2)	Excédent
TOTAL DU BUDGET	1 542 347,61	1 086,00	-1 541 261,61	
Fonctionnement	184 329,99	0,00	-184 329,99	8 128 236,74
Investissement	1 358 017,62	1 086,00	-1 356 931,62	1 628 055,26
				Déficit

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019 : 2 891 514,46 €



■ 204 Subventions d'équipement versées	■ 10 Dotations et Fonds Divers
■ 16 Emprunts et dettes assimilés	■ 21 Immobilisations corporelles (hors opérations)
■ OP Opérations d'équipement	■ 040 Opérations de transfert entre sections

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2019 : 5 876 501,34 €



III. FINANCES

2. Débat d'Orientation Budgétaire 2020

b) Régie des Pompes Funèbres

I. EXPLICATIONS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

EXPLOITATION

DEPENSES :

- 6132 : location chambre funéraire pour 101 passages (103 en 2018 et 98 en 2017)
- 6161 : assurance tracteur
- 6218 : indemnité directeur de la régie + location personnel
- 6287 : remboursement de frais à la commune pour l'utilisation des locaux et du matériel
- 6225 : indemnités au Trésorier de la Ville
- 6358 : impôts sur les sociétés
- 6811 : amortissement matériel de fossoyage, madriers + chevrons, étais

RECETTES :

- 7083 – location chambre funéraire pour 101 passages en chambre funéraire

INVESTISSEMENT

DEPENSES : achat ordinateur + imprimante pour la chambre funéraire

RECETTES : Excédents années antérieures, amortissement matériel de fossoyage, madriers + chevrons

II. PREVISIONS BUDGETAIRES EN 2020

EXPLOITATION

DEPENSES :

- location chambre funéraire
- indemnité directeur de régie
- indemnité au comptable du Trésor
- assurance tracteur
- forfait fournitures à verser à la Ville
- achat uniquement selon besoin (entretien tracteur)
- amortissement matériel de fossoyage, madriers + chevrons, étais, ordinateur + imprimante pour la chambre funéraire

RECETTES

- location chambre funéraire
- excédent reporté

INVESTISSEMENT

DEPENSES :

- un ordinateur + imprimante pour le cimetière du centre

RECETTES :

- amortissement matériel de fossoyage, madriers + chevrons, étais, ordinateur + imprimante pour le cimetière du centre ;
- excédents années antérieures.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE

- de la présentation par le Maire des bases de travail pour la préparation du budget primitif 2020.

III. FINANCES

3. Sortie de l'actif des biens de faible valeur – Exercice 2018

L'instruction budgétaire et comptable M14 permet, par mesure de simplification, la sortie de l'actif et de l'inventaire des biens de faible valeur, c'est-à-dire les biens d'un montant unitaire inférieur à un seuil fixé par l'assemblée délibérante, ceci afin d'améliorer la dimension patrimoniale des comptes des collectivités locales.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2002 ce seuil a été fixé à 1800,- €.

Les biens de faible valeur sont amortis l'année qui suit celle de leur acquisition et peuvent donc être sortis de l'actif à N+2.

Dans ce cas, ces biens ne constituent plus des immobilisations. Par conséquent, le produit de cession d'un tel bien est enregistré en section de fonctionnement en « Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion » (Nature 7718).

En 2020, il y a lieu de sortir les biens de faible valeur acquis au cours de l'exercice 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur avis favorable de la commission des finances,

DECIDE

- de sortir de l'actif et de l'inventaire les biens de faible valeur acquis au cours de l'exercice 2018, dont la liste est jointe en annexe.

APURATION INVENTAIRE BIENS DE FAIBLE VALEUR - ANNEE 2018					
COMPTE	N° IMMO	N° INVENTAIRE	DESIGNATION BIENS	DATE ACQUISITION	MONTANT ACQUISITION
2051	002096/2018/INFO/0001	002096	INSTALLATION NOUVELLE VERSION LOGICIEL JVS	23/03/2018	120,00
2051	002108/2018/BFV/0001	002108	MIGRATION POSTES VDI VERS XENDESKTOP	15/05/2018	2 256,00
TOTAL 2051					2 376,00
2158	002100/2018/BFV/0022	002100	CHARIOT DE LAVAGE - GS VIEUX STIRING	23/04/2018	141,96
2158	002101/2018/BFV/0001	002101	DESTRUCTEUR - SERVICE FICHIER	27/04/2018	1 312,56
2158	002102/2018/BFV/0020	002102	BACS DE RETENTION 2 FUTS - BASSIN ECOLE	27/04/2018	207,00
2158	002103/2018/BFV/0020	002103	BACS DE RETENTION 4 FUTS - BASSIN ECOLE	27/04/2018	372,00
2158	002106/2018/BFV/0023	002106	ANTI PINCE DOIGTS - PERISCOLAIRE MAT HABSTERDICK	15/05/2018	1 154,77
2158	002107/2018/BFV/0004	002107	ECELLE 2 PLANS 8 MARCHES - ATELIERS	15/05/2018	228,00
2158	002114/2018/BFV/0074	002114	2 BENNES - CIMETIERE DE L'EST	22/05/2018	1 038,00
2158	002115/2018/BFV/0004	002115	2 PERFORATEURS - ATELIERS	23/05/2018	310,61
2158	002116/2018/BFV/0004	002116	2 ENROULEURS PRO - ATELIERS	23/05/2018	141,60
2158	002117/2018/BFV/0074	002117	COMPRESSEUR 3 LITRES - CIMETIERE DE L'EST	23/05/2018	167,18
2158	002118/2018/BFV/0073	002118	HOUE MARAICHERE - CIMETIERE CENTRE	23/05/2018	436,80
2158	002122/2018/BFV/0073	002122	DEBROUSSAILLEUSE ECHO - CIMETIERE CENTRE	06/06/2018	899,00
2158	002144/2018/BFV/0001	002144	LAVE MAINS INOX - MAIRIE	26/06/2018	919,20
2158	002145/2018/BFV/0001	002145	POUBELLE INOX - MAIRIE	26/06/2018	291,60
2158	002146/2018/BFV/0001	002146	CONGELATEUR - MAIRIE	26/06/2018	1 350,00
2158	002147/2018/BFV/0001	002147	TABLE INOX AVEC TIROIR - MAIRIE	26/06/2018	946,80
2158	002149/2018/BFV/0001	002149	MICRO ONDES - MAIRIE	26/06/2018	525,60
2158	002154/2018/BFV/0070	002154	DEBROUSSAILLEUSE STIHL - ESPACES VERTS	02/07/2018	430,80
2158	002155/2018/BFV/0016	002155	DEVIDOIR A EAU - SALLE OMNISPORTS	06/07/2018	296,35
2158	002158/2018/BFV/0020	002158	PLATEFORME RETENTION 2 FUTS - PISCINE	12/07/2018	414,00
2158	002160/2018/BFV/0079	002160	DIABLE POUR KANGOO - BC-588-PC	12/07/2018	146,00
2158	002161/2018/BFV/0020	002161	CHARIOT DE MENAGE - GS CENTRE	16/07/2018	141,96
2158	002163/2018/INSTALLA/0075	002163	CAMERAS RUE DES PROVINCES	20/07/2018	1 476,00
2158	002164/2018/BFV/0004	002164	ASPIRATEUR A POUSSIERES - ATELIERS	23/07/2018	288,00
2158	002165/2018/BFV/0004	002165	CRIC ENROULEUR - ATELIERS	02/08/2018	1 425,60
2158	002170/2018/MOBILIER/0004	002170	CHARGEUR DEMARREUR - ATELIERS	08/08/2018	506,15
2158	002171/2018/MATERIEL/0022	002171	ASPIRATEUR MIELE - GS VIEUX STIRING	24/08/2018	200,00
2158	002186/2018/BFV/0004	002186	ESCABEAU 8 MARCHES - ESPACES VERTS	25/09/2018	1 138,80
2158	002190/2018/BFV/0004	002190	MEULEUSE - ATELIERS	02/10/2018	419,30
2158	002197/2018/BFV/0001	002197	CAMERAS PLACE DE WENDEL	29/10/2018	5 650,13
2158	002198/2018/BFV/0075	002198	CAMERAS RUE DES PROVINCES	29/10/2018	9 717,13
2158	002199/2018/BFV/0075	002199	CAMERAS FACADE MAIRIE	29/10/2018	2 468,32
2158	002200/2018/BFV/0075	002200	CAMERAS - ATELIERS	29/10/2018	4 562,01
2158	002201/2018/BFV/0075	002201	ANTENNES RADIO CAMERAS	29/10/2018	2 210,33
2158	002204/2018/BFV/0024	002204	2 CHARIOTS DE MENAGE - GS VERRERIE SOPHIE	31/10/2018	508,80
2158	002205/2018/BFV/0073	002205	3 CHARIOTS - CIMETIERE CENTRE	05/11/2018	614,40
2158	002208/2018/BFV/0005	002208	MATERIEL DE SURVEILLANCE - CRECHE	12/11/2018	138,05

2158	002211/2018/BFV/0023	002211	ASPIRATEUR MIELE - GS HABSTERDICK	21/11/2018	200,00
2158	002242/2018/BFV/0004	002242	VISSEUSSE - ELECTRICIENS EP	06/12/2018	190,80
TOTAL 2158					43 585,61
2183	002088/2018/BFV/0003	002088	COPIEUR XEROX ET MEUBLE - PM	21/02/2018	1 632,00
2183	002089/2018/BFV/0005	002089	COPIEUR XEROX ET MEUBLE - CRECHE	21/02/2018	1 632,00
2183	002090/2018/BFV/0009	002090	COPIEUR XEROX ET MEUBLE - ERB	21/02/2018	1 632,00
2183	002109/2018/BFV/0001	002109	EXTENSION MÉMOIRE SERVEUR VDI	15/05/2019	494,40
2183	002110/2018/BFV/0001	002110	4 DISQUES SSD RAID 10 - SERVEUR	15/05/2018	2 576,40
2183	002111/2018/BFV/0001	002111	54 PROTECTIONS POSTES ET SERVEUR	15/05/2018	1 753,20
2183	002153/2018/MATERIEL/0108	002153	BOITIER PV ET CARTE A PUCE - PM	02/07/2018	1 513,20
2183	002176/2018/BFV/0023	002176	VIDEOPROJECTEUR - PRIMAIRE HABSTERDICK	06/09/2018	359,34
2183	002181/2018/BFV/0020	002181	2 VIDEOPROJECTEURS - PRIMAIRE CENTRE	07/09/2018	1 198,00
2183	002184/2018/BFV/0024	002184	VIDEOPROJECTEUR - PRIMAIRE VERRERIE SOPHIE	19/09/2018	458,88
2183	002185/2018/BFV/0024	002185	2 VISUALISERS - PRIMAIRE VERRERIE SOPHIE	19/09/2018	187,92
2183	002202/2018/BFV/0108	002202	BOITIER PV - PM	29/10/2018	1 418,40
2183	002209/2018/BFV/0001	002209	ECRAN - SERVICE INFORMATIQUE	20/11/2018	458,40
2183	002210/2018/BFV/0001	002210	MICROSOFT OFFICE HOME - SERVICE INFO	20/11/2018	262,80
2183	002214/2018/BFV/0001	002124	3 MONITEURS LED 24" - MAIRIE	27/11/2018	625,32
2183	002241/2018/BFV/0001	002241	POSTE INFORMATIQUE - SERVICE INFO	06/12/2018	1 002,31
2183	002245/2018/BFV/0023	002245	LECTEUR CD ET CASQUE - PRIMAIRE HABSTERDICK	17/12/2018	116,68
2183	002246/2018/BFV/0023	002246	VIDEOPROJECTEUR - PRIMAIRE HABSTERDICK	18/12/2018	359,34
2183	002249/2018/BFV/0022	002249	8 TABLETTES - PRIMAIRE VIEUX STIRING	20/12/2018	632,00
2183	002250/2018/BFV/0022	002250	IMPRIMANTE HP - PRIMAIRE VIEUX STIRING	20/12/2018	99,00
TOTAL 2183					18 411,59
2184	002104/2018/BFV/0005	002104	PARCOURS DE MOTRICITE - CRECHE	27/04/2018	553,50
2184	002105/2018/BFV/0005	002105	2 MEUBLES BAS - CRECHE	27/04/2018	873,72
2184	002126/2018/BFV/0023	002126	20 TABLES - PRIMAIRE HABSTERDICK	21/06/2018	1 146,00
2184	002127/2018/BFV/0023	002127	20 CHAISES T4 - PRIMAIRE HABSTERDICK	21/06/2018	772,20
2184	002128/2018/BFV/0073	002128	20 CASIERS - PRIMAIRE HABSTERDICK	21/06/2018	167,04
2184	002129/2018/BFV/0073	002129	1 CHAIRE - PRIMAIRE HABSTERDICK	21/06/2018	156,02
2184	002130/2018/BFV/0073	002130	1 FAUTEUIL - PRIMAIRE HABSTERDICK	21/06/2018	83,16
2184	002131/2018/BFV/0073	002131	1 CAISSON POUR CHAIRE - PRIM HABSTERDICK	21/06/2018	117,62
2184	002132/2018/BFV/0020	002132	28 TABLES - PRIMAIRE CENTRE	21/06/2018	1 677,84
2184	002133/2018/BFV/0020	002133	28 CASIERS - PRIMAIRE CENTRE	21/06/2018	233,86
2184	002134/2018/BFV/0020	002134	1 FAUTEUIL - PRIMAIRE CENTRE	21/06/2019	83,16
2184	002135/2018/BFV/0022	002135	20 CHAISES T4 - PRIMAIRE VIEUX STIRING	21/06/2018	735,48
2184	002136/2018/BFV/0022	002136	16 TABLES - PRIMAIRE VIEUX STIRING	21/06/2018	953,52
2184	002137/2018/BFV/0022	002137	16 CASIERS - PRIMAIRE VIEUX STIRING	21/06/2018	133,63
2184	002138/2018/BFV/0022	002138	1 FAUTEUIL - PRIMAIRE VIEUX STIRING	21/06/2018	83,16
2184	002139/2018/BFV/0022	002139	1 CHAIRE - PRIMAIRE VIEUX STIRING	21/06/2018	156,02
2184	002140/2018/BFV/0022	002140	1 CAISSON POUR CHAIRE - PRIM VIEUX STIRING	21/06/2018	117,62
2184	002141/2018/BFV/0024	002141	12 CHAISES T4 - PRIMAIRE VERRERIE SOPHIE	21/06/2018	441,29
2184	002142/2018/BFV/0024	002142	12 TABLES - PRIMAIRE VERRERIE SOPHIE	21/06/2018	724,32
2184	002143/2018/BFV/0024	002143	12 CASIERS - PRIMAIRE VERRERIE SOPHIE	21/06/2018	100,22

2184	002150/2018/BFV/0022	002150	ARMOIRE PORTES BATTANTES - PRIMAIRE VIEUX STIRING	26/06/2018	481,70
2184	002151/2018/BFV/0023	002151	ARMOIRE PORTES BATTANTES - PRIMAIRE HABSTERDICK	26/06/2018	481,70
2184	002152/2018/BFV/0020	002152	ARMOIRE PORTES BATTANTES - PRIMAIRE CENTRE	26/06/2018	481,70
2184	002162/2018/BFV/0020	002162	TABLEAU PIVOTANT - PRIMAIRE CENTRE	19/07/2018	339,22
2184	002172/2018/BFV/0020	002172	6 BARRES DE 5 PATERES - PRIMAIRE CENTRE	30/08/2018	145,58
2184	002173/2018/BFV/0023	002173	TABLEAU TRIPTYQUE - PRIMAIRE HABSTERDICK	30/08/2018	574,76
2184	002174/2018/BFV/0020	002174	TABELAU TRIPTYQUE - PRIAMIRE CENTRE	31/08/2018	574,76
2184	002177/2018/BFV/0024	002177	TABLEAU TRIPTYQUE - PRIMAIRE VERRERIE SOPHIE	06/09/2018	574,76
2184	002191/2018/BFV/0022	002191	TABLEAU TRIPTYQUE - PRIMAIRE VIEUX STIRING	09/10/2018	603,82
2184	002203/2018/BFV/0020	002203	28 CHAISES T6 - PRIMAIRE CENTRE	30/10/2018	1 030,68
2184	002207/2018/BFV/0020	002207	PANNEAU MURAL MAGNETIQUE - MAT CENTRE	06/11/2018	115,09
2184	002217/2018/BFV/0022	002217	TABLEAU TRIPTYQUE - PRIM VIEUX STIRING	04/12/2018	603,82
2184	002234/2018/BFV/0005	002234	MEUBLE D'AUSCULTATION - CRECHE	04/12/2018	817,49
TOTAL 2184					16 134,46
2188	002079/2018/BFV/0005	002079	MINI TONNELLE ET TAPIS DE SOLS - CRECHE	22/01/2018	1 098,19
2188	002080/2018/BFV/0005	002080	MODULE ESCALIER - CRECHE	22/01/2018	888,02
2188	002081/2018/BFV/0005	002081	MODULE PLAN DE GLISSE - CRECHE	22/01/2018	1 017,71
2188	002082/2018/BFV/0005	002082	HUBLOT BULLE - CRECHE	22/01/2018	139,42
2188	002083/2018/BFV/0005	002083	LIT A 2 NIVEAUX - CRECHE	22/01/2018	721,10
2188	002084/2018/BFV/0005	002084	2 MATELAS - CRECHE	22/01/2018	119,81
2188	002159/2018/BFV/0020	002159	MACHINE A LAVER - GS CENTRE	12/07/2018	399,99
2188	002192/2018/BFV/0024	002192	3 TAPIS DE REGROUPEMENT - MAT VERRERIE SOPHIE	11/10/2018	810,00
2188	002193/2018/BFV/0022	002193	TAPIS DE REGROUPEMENT - MAT VIEUX STIRING	11/10/2018	294,00
2188	002195/2018/BFV/0005	002195	APPAREIL PHOTO IXUS - CRECHE	19/10/2018	118,98
2188	002206/2018/BFV/0005	002206	POTAGER A ROULETTES - CRECHE	06/11/2018	379,90
2188	002235/2018/BFV/0005	002235	5 TRANSATS ET 28 MATELAS - CRECHE	04/12/2018	1 541,12
2188	002244/2018/BFV/0005	002244	GRILLE D'EXPOSITION - CRECHE	17/12/2018	519,94
TOTAL 2188					8 048,18
TOTAL GENERAL A SORTIR					88 555,84

III. FINANCES

4. Versement d'une subvention à l'Harmonie Municipale de Stiring-Wendel

Depuis 2015, la ville de Stiring-Wendel verse une subvention de fonctionnement à l'Harmonie Municipale, charge à elle de verser les frais de déplacement de ses musiciens pour les répétitions, concerts et autres manifestations locales. Le Chef et le Sous-chef de Musique, le Chef de batterie, le Tambour major et l'Archiviste continuent quant à eux à percevoir les indemnités d'encadrement de la part de la ville conformément aux dispositions prises dans la délibération du 5 juin 2015.

Par courrier du 22 novembre 2019, l'Harmonie Municipale a fait parvenir sa demande de subvention pour l'année 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL

sur avis favorable de la commission des finances,

DECIDE

A l'unanimité des voix

- de verser une subvention de 14 500 € à l'Harmonie Municipale de Stiring-Wendel pour lui permettre de verser les frais de déplacement de ses membres ;
- de verser cette subvention en 2 fois, soit 7 250 € en mars 2020 et 7 250 € en juillet 2020
- les crédits nécessaires sont à inscrire au budget principal 2020 de la ville.

III. FINANCES

5. Fin d'une régie de recettes

Par délibération du conseil municipal du 9.9.1966, une régie de recettes pour l'encaissement des droits de photocopies était mise en place. Le régisseur actuel est M. Sylvain GUGGENBUHL et le mandataire suppléant Mme Pascale GAUTRON.

La Mairie ne délivre plus de photocopies aux administrés depuis un certain temps. Aussi, il est proposé de mettre fin à cette régie et de mettre un terme aux fonctions du régisseur et du mandataire suppléant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur avis favorable de la commission des finances,

DECIDE

A l'unanimité des voix

- de mettre fin à la régie de recettes pour l'encaissement des droits de photocopies à compter du 1^{er} février 2020 ;
- de mettre fin aux fonctions du régisseur et du mandataire suppléant à la même date.

IV. RESSOURCES HUMAINES

1a) Création de postes

Le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal ;

Considérant la nécessité de créer 1 emploi à temps complet, d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, suite à l'obtention du concours ;

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un poste **à temps complet d'ATSEM principal de 2^{ème} classe (agent territorial spécialisé des écoles maternelles)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des voix

- d'adopter la proposition du Maire et de l'autoriser à prendre l'arrêté correspondant ;
- de modifier ainsi le tableau des effectifs ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

IV. RESSOURCES HUMAINES

1b) Création de poste

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des besoins d'une auxiliaire de puériculture au multi-accueil, il convient de renforcer les effectifs de cette structure.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'auxiliaire de puériculture à temps complet qui sera chargée de participer à l'élaboration et au suivi du projet de vie de l'établissement. Elle prendra en charge l'enfant individuellement et en groupe, collaborera à la distribution des soins quotidiens et mènent les activités d'éveil qui contribuent au développement de l'enfant à compter du 01.04.2020.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière médico-sociale, au grade d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe sur la base du 5^{ème} échelon.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

DECIDE

A l'unanimité des voix

- d'adopter la proposition du Maire ;
- de modifier ainsi le tableau des emplois ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

V. AFFAIRES SOCIALES

1. Activités menées en partenariat avec l'A.S.B.H.

Depuis de nombreuses années, la Ville mène des actions socio-éducatives en partenariat avec l'A.S.B.H. Il s'agit de la gestion du Centre Social et des activités pour adolescents menées dans le cadre du contrat « enfance jeunesse » avec la C.A.F.

L'association a fait parvenir sa demande de subvention pour mener à bien ces activités pour l'année 2020. Elle sollicite 104 300 € pour la gestion du Centre Social et 95 700 € pour les activités liées au contrat « enfance jeunesse », soit un total de 200 000 €. Une convention Ville/ASBH détaille ces dispositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur avis favorable de la commission des finances,
Entendu les explications de M. le Maire,

DECIDE

A l'unanimité des voix

- d'acter le principe de la reconduction pour l'année 2020 des actions citées ci-dessus ;
- de verser une subvention de 184 000 € à l'A.S.B.H. pour ce faire. 99 000 € sont consacrés à la gestion du Centre Social et 85 000 € aux actions inscrites au Contrat Enfance Jeunesse. Cette somme sera versée en 10 mensualités de 18 400 € de mars à décembre 2020 ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention et tous documents à intervenir dans ce dossier ;
- les crédits nécessaires sont à inscrire au budget principal 2020 de la Ville.

VI. AFFAIRES SCOLAIRES

1. Dispositif d'enseignement approfondi de l'allemand. (DEAA). Demande de subvention.

Dans le cadre du DEAA, dispositif dans lequel est inscrite l'école du Vieux Stiring, cette dernière accueillera ses 150 correspondants allemands le vendredi 7 février prochain. Un petit déjeuner sera offert et l'école sollicite une subvention exceptionnelle de 150 € pour ce faire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur avis favorable de la commission des finances,

DECIDE

A l'unanimité des voix

- de verser une subvention exceptionnelle de 150 € à l'école du Vieux Stiring dans le cadre du DEAA ;
- les crédits nécessaires sont à inscrire au budget principal 2020 de la ville.

VII. POLITIQUE DE LA VILLE

1. Chantier d'insertion sociale et professionnelle de la Coulée Verte – Exercice 2020

Depuis 1995, des chantiers d'insertion sociale et professionnelle sont mis en place à la Coulée Verte de Stiring-Wendel, avec le concours financier de l'État, du Département et de la Ville de Stiring-Wendel.

Il s'agit de proposer une nouvelle chance d'insertion pour 19 personnes recrutées en CDDI (contrat à durée déterminée d'insertion). Devant l'intérêt de l'opération, il est proposé de reconduire l'opération pour l'année 2020.

Le recrutement des personnes est effectué par les travailleurs sociaux de la commune et la Mission Locale et Pôle Emploi. L'ASBH assurera comme par le passé la maîtrise d'œuvre et le suivi des personnes embauchées en contrats aidés à cette occasion.

Le coût total de l'opération est de 348 518 €. Outre les participations de l'État et du Conseil Départemental, il est demandé une participation de la Ville de 51 000 €.

Une convention Ville/ASBH précisera les modalités de fonctionnement de l'opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur avis favorable de la commission des finances,

DECIDE

A l'unanimité des voix

- de mettre en place un chantier d'insertion sociale et professionnelle à la Coulée Verte en 2020 et d'en confier la maîtrise d'œuvre à l'ASBH ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention ;
- de verser une subvention de 50 000 € à l'ASBH pour la réalisation de l'opération. Cette somme sera versée en 10 mensualités de 5 000 € de mars à décembre 2020 ;
- de voter les crédits nécessaires, à inscrire au budget principal 2020 ;

VIII. TRAVAUX ET URBANISME

1. Servitude ENEDIS

Par convention en date du 27 novembre 2018, la Commune a consenti au profit d'ENEDIS la constitution d'une servitude relative à l'installation d'une ligne électrique, rue de Metz.

ENEDIS a implanté des lignes électriques souterraines sur les parcelles sis à Stiring-Wendel, section 16 N° 212, 651, 198 et 18.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

DECIDE

A l'unanimité des voix

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte authentique de constitution de la servitude sur les parcelles mentionnées ci-dessus.

DEBATS

Communications

RAPPORT DMA 2018

M. BARBIER demande à M. le Maire d'intervenir auprès de la CAFPF pour augmenter les cadences de ramassage du verre et papier. Il y a beaucoup de craintes concernant la nouvelle redevance incitative. Certains ont pris de nouveaux réflexes ; ils vont dans les bennes déverser le papier et le verre et cela déborde de partout. Il faudrait donc augmenter la cadence afin que les gens continuent à avoir le bon réflexe en adoptant cette politique.

M. le Maire rappelle que cela a déjà été dit à plusieurs reprises et que cela tient certainement à l'entreprise qui fait le ramassage. M. le Maire conseille de téléphoner à la CAFPF dès qu'un conteneur déborde afin qu'elle intervienne tout de suite.

III. FINANCES

4. Versement d'une subvention à l'Harmonie Municipale de Stiring-Wendel

M. BARBIER : « On ne peut que se féliciter de la renaissance de l'Harmonie Municipale qui a également renouvelé son répertoire, et je trouve cela très bien ! »

5. Fin d'une régie de recettes

M. BARBIER a rencontré des gens de la commune qui trouvaient lamentable que la mairie ne délivre plus de photocopies et que c'était la fin d'un service public.

M. le Maire précise que cela ne correspond pas à la définition d'un service public. C'est un service que l'administration a rendu mais cela devenait trop compliqué et lorsque la machine est tombée en panne, il a été décidé d'arrêter les photocopies.

Mme HOLTZER intervient et précise que la bibliothèque a pris le relai de ce service et que l'agent à l'accueil redirige les personnes désirant avoir des photocopies vers elle.

Nouvelle salle polyvalente

M. le Maire informe l'assemblée que l'inauguration de la nouvelle salle polyvalente aura lieu le dimanche 23 février 2020 à 16 H 00. Le nom de baptême proposé pour cette salle est « Espace les Anciennes Forges ». Pourquoi cette appellation ? On peut considérer que l'acte de naissance de notre commune se situe sur ce lieu précisément. C'est un site historique où une usine sidérurgique fonctionnait dans la 2^{ème} moitié du 19^{ème} siècle. Jusqu'à présent, les commentaires et observations que nous avons eus à propos de la salle ont été tous extrêmement positifs voire élogieux tels que : très belle salle, heureux mariage entre béton et bois, excellente acoustique, aspect général très correct et beau, etc... Evidemment, certaines personnes ne sont pas d'accord et n'apprécient pas de la même façon, mais chacun est libre d'apprécier ou de ne pas apprécier une œuvre. Nous admirons tous les différentes cathédrales, gothiques, classiques ou autres, étions émus et avons été touchés par l'incendie qui a ravagé et failli démolir entièrement la cathédrale Notre Dame de Paris. Pourtant au 15^{ème} siècle Michel-Ange trouvait que les cathédrales n'avaient aucune grâce et ressemblaient à des arbres qui s'entrechoquaient sous la violence des vents. Il les a qualifiées d'art des Goths, ce qui a donné le terme gothique. Mais ce ne sont ni les barbares, ni les Germains ou les Goths qui ont construit les cathédrales. Ce sont des élévations architecturales françaises. La cathédrale gothique est née en Ile de France, ce qu'ignorait Michel-Ange. Nous avons tous des goûts différents certains admirent Picasso, certains sont étonnés de voir que le peintre a mis un œil là où un pigeon qui se respecte a la queue !!! Mais ses œuvres valent des millions.

Or, M. le Maire a lu récemment un document parlant de l'échec de la majorité. Quelle cathédrale n'a pas eu un pan de mur ou une ogive qui sont tombés ? La 1^{ère} coupole de Saint Pierre de Rome est tombée. Ce ne furent pas des échecs pour autant, plutôt un accident de parcours. Il est important de faire attention à ce que l'on dit et ce que l'on écrit. Chaque mot a son sens précis et avant de l'utiliser certains devraient consulter un dictionnaire. On peut prétendre ne pas aimer une réalisation mais pas la qualifier d'échec est intolérable. Si nous n'avions pu réaliser cette construction cela aurait été un échec, mais nous l'avons fait et cela n'a engendré que des compliments. En cette période de campagne, il faut être prudent et en dénigrant quelque chose on ne s'est jamais glorifié.

Aucun autre point n'est soulevé, M. le Maire clôt la séance à 19 h 10.

